



Index AI : AFR 16/3806/2021
11 mars 2021

Seul le prononcé fait foi

DÉCLARATION ORALE

POINT 4 : Dialogue interactif avec la Commission d'enquête sur le Burundi

BURUNDI : UNE VÉRITABLE RÉOUVERTURE DE L'ESPACE CIVIQUE PASSE PAR L'OBLIGATION DE RENDRE DES COMPTES

Conseil des droits de l'homme des Nations unies
Quarante-sixième session
22 février - 23 mars 2021

Madame la Présidente,

Amnesty International remercie la Commission d'enquête pour son point oral.

Alors que le gouvernement a pris des mesures en vue de rouvrir l'espace médiatique, les défenseur-e-s des droits humains et les journalistes continuent de subir de graves violations de leurs droits. En décembre 2020, nous avons été heureux d'apprendre que quatre journalistes du groupe de presse *Iwacu* - arrêtés et condamnés simplement pour avoir fait leur travail - avaient été graciés et libérés de prison.¹ Fin février, la radio privée *Bonesha FM* a été autorisée à rouvrir ses portes, près de six ans après l'attaque par la police de ses bureaux et la destruction de son équipement lors de la tentative de coup d'État de mai 2015. Sa licence avait été également révoquée en 2017.²

Concomitamment et en contraste saisissant avec ces développements positifs, le 2 février, la Cour suprême a procédé à la signification de son jugement aurait été prononcé en juin 2020, et par lequel elle a déclaré 34 personnes coupables de menacer l'autorité de l'État, d'assassinats et de destruction [de biens] et les a condamnées à la réclusion à perpétuité. Parmi elles, 12 défenseur-e-s des droits humains et journalistes actuellement en exil étaient poursuivi-e-s uniquement pour avoir protesté contre la décision du président Nkurunziza de se présenter pour un troisième mandat. De telles décisions sont de nature à saper l'engagement déclaré par le gouvernement en

¹ *Une année de trop : Des journalistes arbitrairement détenu-e-s au Burundi*, novembre 2020, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/11/one-year-too-long-burundians-arbitrarily-detained-for-their-journalism/>

² *Bravant les balles : L'usage excessif de la force pour le maintien de l'ordre pendant les manifestations au Burundi*, 28 juillet 2015, <https://www.amnesty.org/fr/documents/af16/2100/2015/fr/>

faveur de la liberté d'expression.

Depuis 2015, de graves violations des droits humains - notamment les disparitions forcées, les exécutions extrajudiciaires et la torture, y compris à l'encontre des défenseur-e-s des droits humains - se poursuivent dans une impunité quasi totale et ont fini d'installer un climat de peur.³ En plus de mettre fin au ciblage de la société civile et des médias, il est essentiel que le gouvernement amène les auteurs de crimes de droit international et d'autres violations graves des droits humains à rendre des comptes.

Comment la Commission évalue-t-elle les progrès accomplis pour mettre fin à l'impunité au Burundi et quelles autres mesures recommanderait-elle pour une véritable réouverture de l'espace civique ?

Je vous remercie, Madame la Présidente.

³ *Burundi : Se soumettre ou fuir : La répression et l'insécurité poussent les Burundais à l'exil*, 29 septembre 2017, <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr16/7139/2017/fr/>